

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/GRD/1  
10 avril 2002

(02-1937)

---

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre des articles 1:4 a) et 8:2 b)

GRENADE

La Mission permanente de la Grenade a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 13 mars 2002.

---

J'ai l'honneur de vous informer que les règles et tous les renseignements afférents aux procédures de licences d'importation applicables à la Grenade sont publiés au Journal officiel de la Grenade.

Veillez trouver ci-joint une copie de la Loi CAP. 314 sur le contrôle des approvisionnements, du Règlement relatif au contrôle des approvisionnements (article 3), de la Loi CAP. 15 sur les maladies animales et l'importation des animaux et du Règlement relatif aux poissons et aux produits de la pêche, ainsi que la liste des produits dont l'importation est soumise à licence.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ces documents peuvent être consultés au Secrétariat (Division de l'accès aux marchés) (en anglais seulement).